

Certains véhicules traversent Bassins à 100 km/h

CIRCULATION C'est ce qu'a enregistré par deux fois le radar préventif installé devant l'auberge de la Couronne en août dernier. La commune ne peut que... constater.

PAR LAURA.LOSE@LACOTE.CH

Un pic à 115 kilomètres par heure: c'est la vitesse atteinte par un véhicule qui a traversé le village de Bassins, le 12 août. Quelques jours plus tard, rebelote, avec un autre passage à 98 km/h au compteur. Des mesures exorbitantes, quand on sait que cette route, en traversée de localité, est limitée à 50 km/h. Toutes deux ont été enregistrées en plein après-midi, devant l'auberge communale de la Couronne.



Faire passer un dispositif de sécurité routière à Bassins, cela se révèle digne des travaux d'Hercule!

DIDIER LOHRI
SYNDIC DE BASSINS

Dans le même village, la zone 30 km/h entre le carrefour de la Croix et l'école n'est pas en reste. Plusieurs passages dans cette zone avoisinent les 80 km/h. L'un d'eux a même atteint 83 km/h. Ces chiffres sont à prendre avec des pincettes, car ce genre de radar, qui a pour but d'évaluer la situation et d'inciter les usagers de la route à ralentir, a une marge d'erreur de 30%. «Il faut se méfier de leur fiabilité. Ils doivent être très bien étalonnés et orientés pour arriver à des mesures correctes», relève Laurent Tribolet, chef de



Devant l'auberge de la Couronne à Bassins, certains dépassent largement les 50 km/h autorisés. SIGFREDO HARO - IMAGE D'ILLUSTRATION

la division entretien au sein de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Nouveaux contrôles à venir

La commune est consciente de la problématique des dépassements de vitesse, qu'elle a elle-même mesurés. D'autres contrôles radar avec des boîtiers plus discrets et plus fiables devraient être réalisés à l'automne par un bureau d'ingé-

nieurs pour confirmer ces chiffres. «Mais au niveau communal, nous ne pouvons faire que constater», soupire le syndic Didier Lohri, qui déplore les oppositions qui pleuvent sur les projets d'aménagement amorcés, notamment concernant la route du Cardelay, plus bas dans le village. «Faire passer un dispositif de sécurité routière à Bassins, cela se révèle digne des travaux d'Her-

cule!», s'exclame-t-il.

Pour la route cantonale en traversée de localité, le chef de l'exécutif dit attendre le canton afin de se caler sur les travaux prévus pour la route reliant La Cézille au village. «En mutualisant les installations de chantier, les coûts seraient diminués», estime-t-il. Mais la commission de la sécurité routière n'est pas de cet avis. «L'aménagement routier du

village pourrait être dissocié des travaux cantonaux entre La Cézille et le centre de Bassins», relève Guillaume Hayoz, l'un de ses membres.

A la DGMR, on confirme que des synergies s'organisent pour les travaux entre La Cézille et le village de Bassins, qui comprend un volet communal avec la traversée du hameau du Châtelard. Par contre, aucune collaboration n'est

pour le moment prévue concernant le centre de la commune, devant l'auberge.

Un problème qui date

Au sein de la commission de la sécurité routière du Conseil communal, on alerte sur la problématique de la vitesse depuis longtemps: «Hormis l'acquisition des radars préventifs, nous ne constatons pas d'avancements concrets, regrette le conseiller communal. Pour nous, la seule solution serait d'installer du mobilier urbain. Mais cela a un coût.» Celui-ci se monterait à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Sans compter deux données à prendre en compte: le passage des véhicules agricoles et le déneigement de la chaussée. «Nous nous rendons bien compte que ce n'est pas aussi simple, mais il faudrait quand même essayer de faire quelque chose», affirme Guillaume Hayoz.

L'une des solutions, qui n'est encore qu'au stade d'idée, serait de rétrécir la route à la hauteur du passage piéton devant l'auberge de la Couronne. Une démarche qui doit venir de la commune, puisqu'elle est propriétaire de la route cantonale en traversée de localité. Le projet sera également examiné par le canton.

Lors de cette législature, la commission indique avoir vu passer plusieurs municipaux différents au dicastère des routes. «Dans ces circonstances, il est difficile d'avoir un avancement des dossiers», relève-t-il. Reste à savoir si la prochaine Municipalité, qui sera élue au printemps prochain, amènera davantage de stabilité.

Le Pays du bon vin aura bien sa nouvelle pinte

TARTEGNIN Le Conseil a approuvé le crédit pour transformer l'ancien collège en auberge. Ouverture à l'automne 2021.

Tartegnin, autoproclamé Pays du bon vin, ne saurait vivre sans auberge communale pour faire la promotion de ses fameux crus et de ses produits du terroir. Aussi, récemment, les conseillers généraux ont-ils validé à une très large majorité le crédit de construction nécessaire à la création d'une auberge dans l'actuel bâtiment communal (41 pour, 4 non et 5 abstentions).

«Nous sommes très satisfaits du résultat du vote, relève la syndique Marlyse Dentan. Le projet a été plébiscité. Il dé-

montre l'attachement des conseillers et des villageois à un tel lieu de vie et de rencontre qui leur manque depuis la fermeture du Serpolet. Nous avions à cœur d'offrir à nouveau à nos concitoyens un endroit pour bien manger, bien boire et se retrouver.»

Cinquante places intérieures et une terrasse

D'un montant de 1,5 million de francs, le crédit permettra à la fois d'aménager une pinte au rez-de-chaussée et de déplacer l'administration commu-

nale dans les anciennes salles de classe, à l'étage. On y trouvera en outre une salle des sociétés pourvue d'une kitchenette. L'auberge communale, quant à elle, sera dotée de cinquante places assises à l'intérieur et de vingt sur la terrasse extérieure. Dans la foulée, la place du Collège sera remodelée.

Les autorités exécutives n'ont pas tergiversé depuis la fermeture du Serpolet en décembre 2019. Ce même mois, elles sollicitaient un crédit d'étude de 80 000 francs pour un avant-



Une vue du bâtiment communal lorsqu'il sera doté d'une pinte au rez-de-chaussée. IMAGE DE SYNTHÈSE GROUPEMENT D'ARCHITECTES HUMAIR PÉCLARD

projet qui a abouti à l'octroi du crédit de construction, ce mois-ci. Selon le planning prévisionnel, les travaux pour-

raient débuter l'an prochain et la nouvelle pinte ouvrir ses portes en automne 2021. L'investissement est conséquent

mais les autorités comptent sur une valeur locative, après quatre ans, de quelque 48 000 francs par année. JOL